

**Présents :**

- Madame la Secrétaire générale
- Madame la DRH
- Madame la Secrétaire générale de la DSDEN 34

On notera que Madame la Rectrice est absente, ainsi que les DASEN.

**Ordre du jour :**

- LDGA promotion 2021
- LDGA mobilité 2021
- Approbation du PV du Conseil Académique de la Formation du 6 juillet 2020

*Déclaration liminaire du SNALC. Pas de déclaration de la FSU ni de l'UNSA ni de FO.*

**LDGA promotion 2021**

Suite à une intervention du SNALC, l'administration modifie la page 5, ce qui permettra aux agents non promus d'avoir le plus d'éléments possibles afin de se situer. Le SNALC demande un barème clair avec les critères de départage. Le SNALC a rappelé qu'il n'est pas difficile de faire un mail personnalisé avec barème et classement ce qui éviterait de promouvoir des collègues hors barème ou trop « proches de l'administration ».

En ce qui concerne les promotions, l'administration signale qu'il est impossible d'informer les personnels non promus de façon détaillée. L'administration signale que, par exemple, cela permettrait de donner une promotion à une personne en fonction de son sexe ou de son âge (pré retraits) même avec un barème plus faible.

*Passage au vote.*

Le SNALC explique qu'il votera contre du fait de la disparition des CAPA, du manque de transparence et difficultés de faire des recours.

Le SNES explique qu'il votera contre malgré les améliorations qui ont été apportées. FO explique qu'il est contre les lignes de gestion académiques et ainsi qu'il votera contre.

L'UNSA fait une explication de vote. Malgré son vote en opposition lors du premier CTA, l'UNSA considère qu'il ne faut pas s'enfermer et que d'importantes améliorations ont été apportées. *C'est pourquoi l'UNSA s'abstiendra, permettant aux nouvelles lignes de gestion d'être adoptées. Chacun se forgera son avis sur les positions de l'UNSA.*

### **LDGA mobilité 2021 :**

On demande si, sur vœu DEP, GEO et COM, les établissements en éducation prioritaire sont inclus. Cela empêcherait les collègues déjà affectés en éducation prioritaire d'en sortir si aucun collègue ne le demande. L'Administration répond qu'elle veut expérimenter de nouvelles mesures d'affectations en éducation prioritaire avec des entretiens (qui donneront lieu ou pas à une bonification) et des futures habilitations. Toutefois, pour les personnels faisant un vœu large, les établissements en éducation prioritaire sont inclus. Pour les CPE affectés en REP+ sur vœu SPEA, il sera notamment compliqué d'en sortir.

On demande pourquoi les mesures de cartes scolaire de Gignac et Sommières ne sont pas inscrites. En ce qui concerne Gignac et Sommières, cela ne doit pas figurer sur les LDGA, mais l'administration priorisera les personnels victimes de mesures de cartes scolaires. En tout, dix collègues pourraient être touchés et auront droit à bonification.

L'administration signale qu'un guide de mobilité, qui sera une déclinaison plus lisible des LDG, sera produit.

*Passage au vote.*

*Vote Contre des quatre syndicats.*

### **Questions diverses**

La règle du télétravail va s'appliquer et l'administration va étudier tous les postes télétravaillables et notifier le cas échéant les nécessités de service. Cela concerne les personnels administratifs des services académiques avec une limite de pas plus de 50 % de télétravail par semaine. Pour la demande du télétravail, le SNALC réclame que celle-ci doive émaner des personnels volontaires et qu'un avis favorable soit donné à tous les personnels vulnérables qui ne doivent pas avoir de contact avec du public.

Les représentants du **SNALC** CTA

**snalc**  
de l'école au supérieur